

Motion 2840

Evitons un nouveau drame, pour un renforcement des EPI et une rénovation rapide du foyer de La Combe !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le rôle essentiel joué par les établissements publics pour l'intégration (EPI) dans le domaine du handicap ;
- le déficit structurel des EPI qui provient d'une subvention publique en inadéquation avec les prestations délivrées ;
- le nombre alarmant d'incidents répertoriés chaque année aux EPI ;
- le besoin urgent de 18 ETP supplémentaires pour assurer un encadrement suffisant des cas les plus lourds ;
- la situation alarmante du foyer de La Combe qui nécessite une rénovation en urgence,

invite le Conseil d'Etat

- à financer l'ensemble des 18 postes supplémentaires, nécessaires aux EPI pour permettre un encadrement satisfaisant des cas les plus lourds, d'ici 2023 au plus tard ;
- à assurer un encadrement suffisant pour éviter les incidents violents et réguliers ;
- à adapter la subvention aux EPI dans le prochain contrat de prestations afin de financer l'ensemble des prestations délivrées et de combler le déficit structurel ;
- à s'assurer d'une rénovation rapide du foyer de La Combe.